



**BULLETIN D'INFORMATIONS**  
**N°167-JANVIER 2017**  
**Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400**  
**Tel 02.98.68.15.21.**  
**Fax 02.98.68.34.82.**  
**courriel : [mairie.saintservais@orange.fr](mailto:mairie.saintservais@orange.fr)**  
**Site Internet : [www.saint-servais-29.fr](http://www.saint-servais-29.fr)**

Ce bulletin d'informations est disponible sur le site officiel de la commune  
[www.saint-servais-29.fr](http://www.saint-servais-29.fr)

**URGENCES :** Médecin de garde **15 SAMU**, Pharmacie de garde **3237**, Pompiers **18**, portable **112**, Gendarmerie **17**

**MÉMO :** École **09.61.20.66.81**, Garderie **06.87.29.71.04**  
Infirmière Libérale, Mme HENNEQUEZ : **07.86.05.43.81**

## AGENDA

- ☛ **Vœux du Maire** le samedi 7 janvier à la salle polyvalente à 18h30.
- ☛ **Goûter des rois** de la paroisse le samedi 7 janvier à la salle de la Mairie à 16h00.
- ☛ **Vide grenier** le dimanche 15 janvier à la salle polyvalente organisé par l'U.S.S.S.D.
- ☛ **Assemblée générale** organisée par Trouz An Dour le samedi 21 janvier.
- ☛ **Kig Ha Farz** organisé par l'APE le dimanche 29 janvier à la salle polyvalente à partir de 11H30.
- ☛ **La Mairie sera ouverte uniquement le matin de 8h à 12h** du lundi 26 au samedi 31 décembre et fermée les mercredis 21 et 28 décembre.

## VIE MUNICIPALE

### EXTENSION ECOLE

L'appel d'offre est disponible sur le site de Mégalis. La date limite de réception des offres est fixée au 9 janvier 2017 à 12h00.

### RESTAURATION EGLISE

Les dossiers de subvention sont expédiés à la DRAC, au Conseil Départemental et au Conseil Régional. Un contact est pris avec la Fondation du Patrimoine. Cet organisme nous aidera à financer les travaux par le biais de la création d'une association qui organisera des animations pour récolter des fonds.

### VIES DES ASSOCIATIONS

Le festival d'arts de la rue « Le Marentin » organisé par l'association « Les Cordes Associées », aura lieu ce samedi 17 décembre de 11h00 à 20h00 au Vallon au bourg de Saint-Servais.

En parallèle, l'APE aménagera l'allée de pétanque pour son traditionnel marché de Noël, ce même jour, et présentera et vendra les objets réalisés lors des TAP.

Plusieurs bénévoles de la commune seront présents le 17 décembre pour aider à préparer et à assurer le bon déroulement de cette journée.

### ACHATS DIVERS

L'appartement au-dessus du musée doit être rénové, des devis sont étudiés. Le conseil décide d'attribuer ces travaux à la société CJL Décors.

### URBANISME

Un point est fait sur les DICT achevés ces derniers jours. Au lieu-dit Kervilien-Izella, pour le renforcement HTA (Haute Tension Aérienne), la commune demande une intervention car les travaux effectués ne sont pas satisfaisants.

### DETR 2017

Le conseil a donné son accord pour faire une demande de subvention, pour l'aménagement extérieur (Préau avec toilettes) de la nouvelle cour de l'école suite à l'extension des deux classes, dans le cadre de la DETR 2017.

### QUESTIONS DIVERSES

- La société Black Ketch avec son camion à pizzas « Taco Pizz » installera son camion tous les jeudis soir à partir du 12 janvier au Vallon.
- Suite à l'arrêté préfectoral relatif à la grippe aviaire véhiculée par les oiseaux sauvages, l'information est communiquée en conseil et est également transmise dans le bulletin municipal. Elle devra être suivie par des actions spécifiques par les détenteurs d'animaux concernés par l'arrêté.
- Une réflexion est en cours face à la recrudescence des nids de frelons asiatiques.
- Les cartes d'identité seront désormais à faire dans les communes équipées comme Landivisiau, Sizun, Landerneau, Morlaix, Plouescat. Prendre un rendez-vous et si possible pré-remplir le dossier sur Internet. Les agents de la mairie de SAINT-SERVAIS restent disponibles pour tous renseignements.



Comme Chaque année, la Municipalité a offert aux CM1 un dictionnaire.

### CONTAINERS D'ORDURES MENAGERES

Le passage du camion poubelle a lieu tous les vendredis matin. Il est demandé à chaque habitant de ramasser rapidement son container vide.

### ÉTAT CIVIL

**Naissance :** Noa RAMONÉ, 6 Brétiez, né le 12 décembre 2016.

**Décès :** Mme BOULC'H Danielle, Runglas, 58 ans, décédée le 25 novembre 2016 à BREST.

### CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 et dans le département du Finistère, les demandes de carte nationale d'identité, comme les demandes de passeport, sont à déposer dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, énumérées ci-après : Audierne, Brest, carhaix-Pouguer, Châteaulin, Châteauneuf du Faou, Concarneau, Crozon, Douarnenez, Fouesnant, Guipavas, Huelgoat, Landerneau, Landivisiau, Lanilis, Lesneven, Morlaix, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Ploudalmézeau, Plouescat, Plougastel-daoulas, Plougouven, Pont-L'abbé, Quimper, Quimperlé, Saint-Pol-de Léon, Saint-Renan, Scaër, Sizun. A compter de cette date, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports seront déposées auprès des Mairies des communes équipées d'un dispositif de recueil quelle que soit la commune de résidence du demandeur. Merci de prendre rendez-vous dans la Mairie de votre choix et de remplir en ligne le document CERFA 12100\*02.

### HORAIRES DE LA MAIRIE DIFFERENTS PENDANT LES VACANCES

Les horaires de la mairie sont modifiés pendant les vacances de Noël :

-du lundi 19 décembre au samedi 24 décembre : Lundi-Mardi- Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; Vendredi et samedi de 9h à 12h. Fermée le mercredi.

-du lundi 26 décembre au samedi 31 décembre : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi et samedi de 8h30 à 12h ; Fermée le mercredi.

### RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS DE LANDIVISIAU

| <i>Permanences</i>   | A la Mairie de BODILIS                                     | A la Mairie de PLOUNÉVENTER   |
|----------------------|--|---|
| <b>JANVIER 2017</b>  | Jeudi 5 janvier<br>de 9h00 à 12h00                         | Jeudi 19 janvier<br>de 9h00 à 12h00   |
| <i>Temps d'éveil</i> | A BODILIS  | Salle Sklerijenn à PLOUNÉVENTER   |
| <b>JANVIER 2017</b>  | Lundi 30 janvier<br>à 10h30 au pôle enfance<br>Arc En Ciel | Jeudis 5 et 26 janvier<br>à 9h30 ou à 10h30<br>Eveil au mouvement et au jeu |

Afin de répondre au mieux aux parents et assistant(e)s maternel(le)s, un nouveau planning d'ouverture est mis en place à partir du 5 septembre à LANDIVISIAU.

| LUNDI    | MARDI    | MERCREDI | JEUDI     | VENDREDI |
|----------|----------|----------|-----------|----------|
| 9h/12h30 | 9h/12h30 | 9h/12/30 | 9h/12h30  | 9h/17h   |
| 13h/18h  | 13h/17h  | 13h/18h  | 13h/19h45 |          |

Au mois de novembre se déroule « LA PETITE ENFANCE EN FÊTE » !! Une programmation complète est disponible à la communauté des communes et au RPAM.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la CCPL : 02 98 68 42 41.

## INSTALLATION TACO PIZZ

« Taco Pizz » installera sur la commune son camion à pizzas tous les jeudis sur la place du vallon de 16h à 21h à partir du 12/01/2017. Pour toutes commandes : 06 68 87 29 29. Site Internet : [www.tacopizz.com](http://www.tacopizz.com).

## RECENSEMENT

Les filles et les garçons nés en janvier 2001 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté**.

## PAROISSE

### Messes dans l'Ensemble Paroissial

Dimanche 1<sup>er</sup> janvier : messe à 10h30 à BODILIS.

Samedi 7 janvier : messe à 18h00 à SAINT-DERRIEN.

Dimanche 15 janvier : messe à 10h30 à PLOUNÉVENTER.

Samedi 21 janvier : messe à 18h à SAINT-SERVAIS.

Samedi 28 janvier : messe à 18h00 à PLOUNÉVENTER.

## URBANISME

### Déclaration préalable :

|                      |                |                    |                           |
|----------------------|----------------|--------------------|---------------------------|
| Déposée le 9/12/2016 | M.INIZAN Alain | 6 Cité Yan'Dargent | Isolation par l'extérieur |
|----------------------|----------------|--------------------|---------------------------|

### Permis de construire :

|                      |                   |               |                  |
|----------------------|-------------------|---------------|------------------|
| Déposé le 25/11/2016 | M.PERROT Jean-Luc | 1 rue Kerivin | Extension maison |
|----------------------|-------------------|---------------|------------------|

|                     |              |                  |                  |
|---------------------|--------------|------------------|------------------|
| Déposé le 8/12/2016 | M.MOREL Dany | 4 cité du Verger | Extension maison |
|---------------------|--------------|------------------|------------------|

### Certificat d'urbanisme :

|                     |                               |        |
|---------------------|-------------------------------|--------|
| Déposé le 2/11/2016 | Maîtres SELARL-PRIGENT-RAMOND | Kérvin |
|---------------------|-------------------------------|--------|

Accordée le 18/11/2016

|                      |                    |                    |
|----------------------|--------------------|--------------------|
| Déposé le 16/11/2016 | Maître Yann Judeau | 4 Cité de la Butte |
|----------------------|--------------------|--------------------|

Accordé le 01/12/2016

**Rappel** : les ravalements, les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 1m80 doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

## VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

### UNION SPORTIVE SAINT-SERVAIS / SAINT-DERRIEN

| DATES      | U.S. SAINT-SERVAIS A                                      |
|------------|---|
| 15 janvier | Championnat à 15h à SAINT-SERVAIS<br>Contre U.S. ROCHOISE |
| 22 janvier | Championnat à 15h à TREFLEZ<br>Contre E.S.TREFLEZ         |

### AMICALE TROUZ-AN-DOUR

**GALETTE DES ROIS** : Elle sera servie le jeudi 12 janvier. Pour une meilleure organisation, les inscriptions seront prises au club le jeudi précédent, soit le 5 janvier.

### ASSEMBLEE GENERALE :

Tous les membres sont invités à participer à l'**assemblée générale** de l'association qui se tiendra le **samedi 21 janvier 2017**, à la salle polyvalente, à 11h00. Nous accueillerons avec plaisir les nouveaux adhérents. A l'ordre du jour, les bilans de l'année 2016, les projets 2017 et l'élection du tiers sortant.

L'encaissement de la cotisation pour l'année 2017 (16 €) se fera à l'entrée de la salle à partir de 10h30, paiement par chèque de préférence. Le timbre ne sera remis que sur présentation de la carte d'adhérent.

Cette réunion sera suivie d'un repas, avec une participation de 10 €. Merci de vous inscrire au club ou auprès d'Yves Gaudin pour le samedi 14 janvier au plus tard. Après le repas, les jeux de dominos et de pétanque, clôtureront la journée.

### AU BOUILLON DE CULTURE

L'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** aura lieu le **LUNDI 23 JANVIER** à 20 H 15, dans la salle des associations. Tous les lecteurs et les nouveaux adhérents sont invités à y participer. Un pot de l'amitié sera servi à l'issue de la réunion. A bientôt.

## PETITES ANNONCES ET MANIFESTATIONS

✓Maison à louer au bourg de Saint-Servais, pour tous renseignements : 0660721819.

### Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours (arrêté du 16 mars 2016).

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes : exercer une surveillance quotidienne de vos animaux, protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ; aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse-cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ; il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ; il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...pour le nettoyage de votre élevage.

✓L'assemblée générale de l'association des riverains de la BAN aura lieu le vendredi 3 février à 18h30 à la salle polyvalente de St Derrien. **Ordre du jour** : bilan moral, présentation du site internet de l'association, bilan financier. Un pot de l'amitié sera servi à l'issue de la réunion.

4



#### COUPON DE RESERVATION (à conserver)

NOM : ..... PRENOM : .....  
 Nombre de KIG HA FARZ sur place : ..... X 12€ OU à emporter : ..... X 10€ (à partir de 11h30)  
 Nombre de JARRET FRITES sur place : ..... X 12€  
 Nombre de JAMBON FRITES (enfant) sur place : ..... X 6€ TOTAL : .....€  
 REGLEMENT : ESPECES  CHEQUE  (à l'ordre de l'APE)

#### COUPON DE RESERVATION

(à ramener pour le 18 janvier en Mairie où dans la boîte aux lettres de l'APE)

NOM : ..... PRENOM : .....  
 Nombre de KIG HA FARZ sur place : ..... X 12€ OU à emporter : ..... X 10€ (à partir de 11h30)  
 Nombre de JARRET FRITES sur place : ..... X 12€  
 Nombre de JAMBON FRITES (enfant) sur place : ..... X 6€ TOTAL : .....€  
 REGLEMENT : ESPECES  CHEQUE  (à l'ordre de l'APE)

**BULLETIN N°168– FÉVRIER 2017** : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) pour le lundi 18 janvier 2017 à midi (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 4.